

Bourgogne, Côte-d'Or  
Seurre  
PK 187  
quai du Nord

## port ; quai à gradins de Seurre

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA21005612

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2017

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Saône navigable en Bourgogne-Franche-Comté (la)

Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : quai, port

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales :

### Historique

Un projet dressé en juin 1835 par l'ingénieur Henry Darcy détaille les ouvrages à exécuter pour la construction d'un quai et d'un port d'embarquement et de débarquement sur la rive gauche de la Saône à l'amont du pont de Seurre (12 S1 a 61). Les ouvrages projetés se situent entre le pont de Seurre et celui de la **Raie Mignot** et comprennent : un mur de quai, un intervalle entre l'extrémité de ce mur de quai et le parement du quai à gradins, le port en gradins, une cale d'embarquement et de débarquement des bois, le raccordement entre la cale et le pont de la Raie Mignot. Il est précisé que le port à gradins comprend 9 gradins de 1,5 m. de giron (profondeur) et rachetant chacun 0,44 m. d'inclinaison. Les travaux sont adjugés par procès-verbal daté du 25 février 1836. D'après les *Renseignements statistiques* dressés en 1860 (3 S 9), les quais de Seurre ont été aménagés de 1836 à 1838 et comprennent : un port à gradins avec mur de soutènement au pied, 2 rampes d'accès au pont, 3 rampes d'abreuvoir dont 2 sont pavées, une banquette de halage pavée sous le pont et aux abords, des perrés de défense, aqueducs et escaliers de sauvetage. La description donnée dans la *Situation des Travaux* fournit des informations complémentaires : "En amont du pont de Seurre, sur l'étendue de la rivière qui sert au stationnement des bateaux employés par le commerce de cette ville, la largeur du chemin de halage était réduite à 2 ou 3 mètres, en sorte que le halage, le chargement et le déchargement des bateaux présentaient beaucoup de difficultés. La ville ayant offert de contribuer pour un quart à la dépense nécessaire à l'amélioration de ce passage, l'administration s'est décidée à établir un quai, comprenant un port à gradins et une cale destinée au tirage des trains de bois. Ces ouvrages sont aujourd'hui terminés et livrés à la circulation."

Un avant-projet pour transformer le port à gradins en bas-port, en date du 28 juin 1901 (3 S 41) indique que le port à gradins de Seurre est peu utilisé (projet non réalisé). En juillet 1905, un rapport de l'ingénieur en chef Tavernier sur le même projet confirme les dates de construction du port à gradins (1834 à 1836, avec le concours financier de la ville) et fait remarquer le faible commerce du port à gradins de Seurre en comparaison de celui qui se fait en aval, au faubourg Saint-Georges ou encore à Saint-Jean-de-Losne (12 S1 a 61).

Auteur(s) de l'oeuvre : Henry Darcy

### Description

Les quais à gradins de Seurre, situés en amont du pont sur la Saône, rive gauche, suivent la courbe de la rivière sur une centaine de mètres de long. Ils sont prolongés par des murs de quai présentant une cale avec deux rampes d'accès à l'eau (rampes-abreuvoirs) reliées au niveau d'une plateforme pavée. Au niveau de cette plateforme, on trouve des traces de

halage. On remarque également la présence d'une échelle de crue et d'anneaux métalliques d'amarrage. L'ancien pont de Seurre arrivait au niveau de la plateforme ; les rampes-abreuvoirs se trouvaient donc de part et d'autre du pont. Dans la *Situation des travaux*, il est d'ailleurs précisé que la banquette de halage, à construire sous le pont de Seurre "doit se réunir aux rampes d'abreuvoir du quai". Les travaux relatifs à l'établissement d'une banquette de halage ont été effectués entre 1839 et 1840 par l'entrepreneur Baudoin. Sur la rive opposée on peut encore voir les vestiges de la culée de l'**ancien pont**. Les aménagements des quais se poursuivent également **en aval de l'ancien pont**, notamment pour améliorer la traversée de la ville : un chemin de halage de 570 mètres de longueur avec deux cales ou rampes et 5 escaliers de sauvetage ont été aménagés dès 1839.

Sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Rives de Saône, les quais à gradins ont été totalement réaménagés en 2017-2018, notamment pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire

## Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

## Références documentaires

### Documents d'archive

- **Archives départementales de la Côte-d'Or : 12 S 1 a 61. Port d'embarquement et quai en amont du pont. 1833-1905.**  
Archives départementales de la Côte-d'Or : 12 S1 a 61. *Port d'embarquement et quai en amont du pont.* 1833-1905.  
Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon : 12 S 1 a 61
- **Archives départementales de la Côte-d'Or : 12 S1 a 62. Ponts des raies Mignot et Saint-Georges. Établissement d'une banquette de halage sous le grand pont. 1822-1841.**  
Archives départementales de la Côte-d'Or : 12 S1 a 62. Ponts des raies Mignot et Saint-Georges. Établissement d'une banquette de halage sous le grand pont. 1822-1841.  
Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon : 12 S1 a 62
- **Archives départementales de Saône-et-Loire : 3 S 9. Renseignements techniques et généraux. 1854-1919.**  
Archives départementales de Saône-et-Loire : 3 S 9. *Renseignements techniques et généraux.* 1854-1919.  
Archives départementales de Saône-et-Loire, Mâcon : 3 S 9
- **Archives départementales de la Saône-et-Loire : 3 S 41. Ports publics et privés. 1834-1935.**  
Archives départementales de la Saône-et-Loire : 3 S 41. *Ports publics et privés.* 1834-1935.  
Archives départementales de Saône-et-Loire, Mâcon : 3 S 41

## Bibliographie

- **Situation des Travaux au 31 décembre 1839.**  
Ministère des Travaux Publics, Administration générale des Ponts et Chaussées et des Mines. **Situation des Travaux au 31 décembre 1839**, Paris : Imprimerie Royale, juin 1840.  
p. 220

## Liens web

- Quais à gradins de Seurre : <https://vimeo.com/270685396>

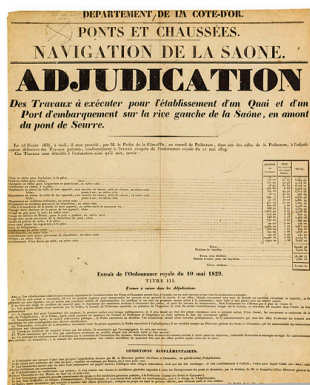
## Illustrations



Plan général de la Ville de Seurre et de l'emplacement du quai à construire. 12 septembre 1834.

Phot. Petot Frédéric

IVR26\_20202100081NUC4A



Affiche d'adjudication des travaux à exécuter pour l'établissement d'un quai et d'un port d'embarquement sur la rive gauche de la Saône, en amont du pont de Seurre. 27 janvier 1836.

Phot.

IVR26\_20207100005NUC4A

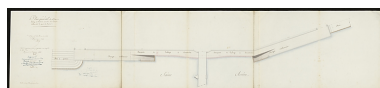


Traversée de Seurre.

Dessin, sans date.

Phot.

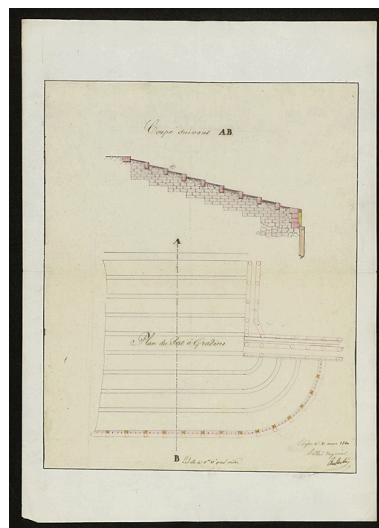
IVR26\_20207100011NUC4A



Plan général de la banquette de halage à construire entre les deux rampes d'abreuvoir du quai de Seurre. 25 novembre 1838.

Phot. Petot Frédéric

IVR26\_20202100082NUC4A



Plan et coupe du port à gradins. 1840.

Phot. Petot Frédéric

IVR26\_20202100080NUC4A



Vue rapprochée des quais à gradins avant leur restauration.

Phot. Thierry Kuntz

IVR26\_20172100258NUC4A



Vue d'ensemble des quais, rive gauche, en amont du pont routier.

Phot. Thierry Kuntz

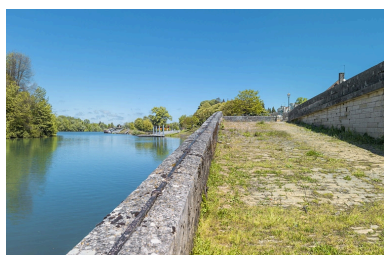
IVR26\_20172100247NUC4A



Vue d'ensemble des quais à gradins, avant leur restauration.

Phot. Thierry Kuntz

IVR26\_20172100257NUC4A



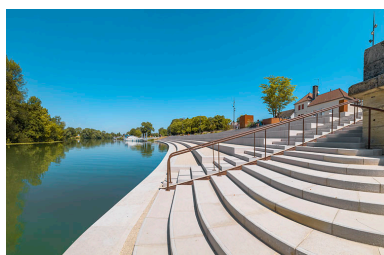
Rampe d'accès située juste en aval des quais à gradins.  
Phot. Thierry Kuntz  
IVR26\_20172100255NUC4A



Rampe d'accès située juste en aval des quais à gradins.  
Phot. Thierry Kuntz  
IVR26\_20172100256NUC4A



Vue de la Saône depuis la rampe d'accès.  
Phot. Thierry Kuntz  
IVR26\_20172100254NUC4A



Vue d'ensemble des quais après leur réaménagement.  
Phot. Thierry Kuntz  
IVR26\_20192100148NUC4A



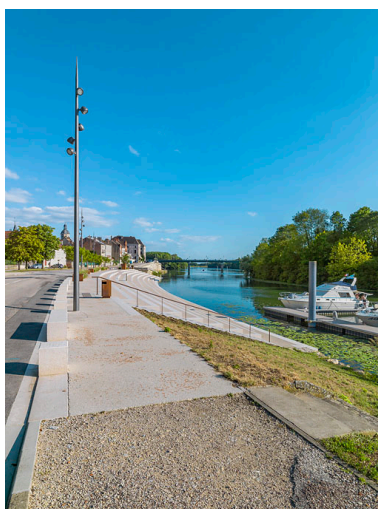
Vue d'ensemble des quais après leur réaménagement.  
Phot. Thierry Kuntz  
IVR26\_20192100147NUC4A



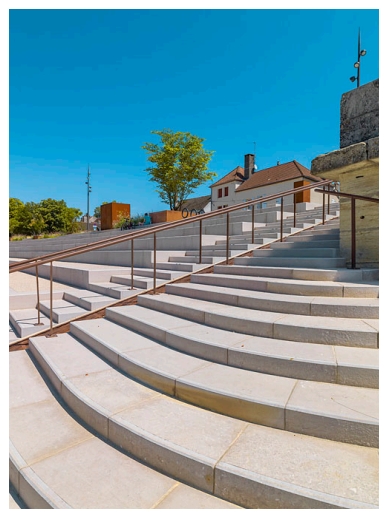
Vue d'ensemble des quais après leur réaménagement.  
Phot. Thierry Kuntz  
IVR26\_20192100146NUC4A



Vue d'ensemble des quais après leur réaménagement.  
Phot. Thierry Kuntz  
IVR26\_20192100145NUC4A



Vue d'ensemble d'amont des quais après leur réaménagement.  
Phot. Thierry Kuntz  
IVR26\_20192100149NUC4A



Détail des gradins des quais après leur réaménagement.  
Phot. Thierry Kuntz  
IVR26\_20192100150NUC4A

## Dossiers liés

Est partie constituante de : bief d'Écuellen (IA71003601) Bourgogne, Saône-et-Loire, Écuellen, PK 175

### Dossiers de synthèse :

La Saône navigable en Bourgogne-Franche-Comté (IA00141307)

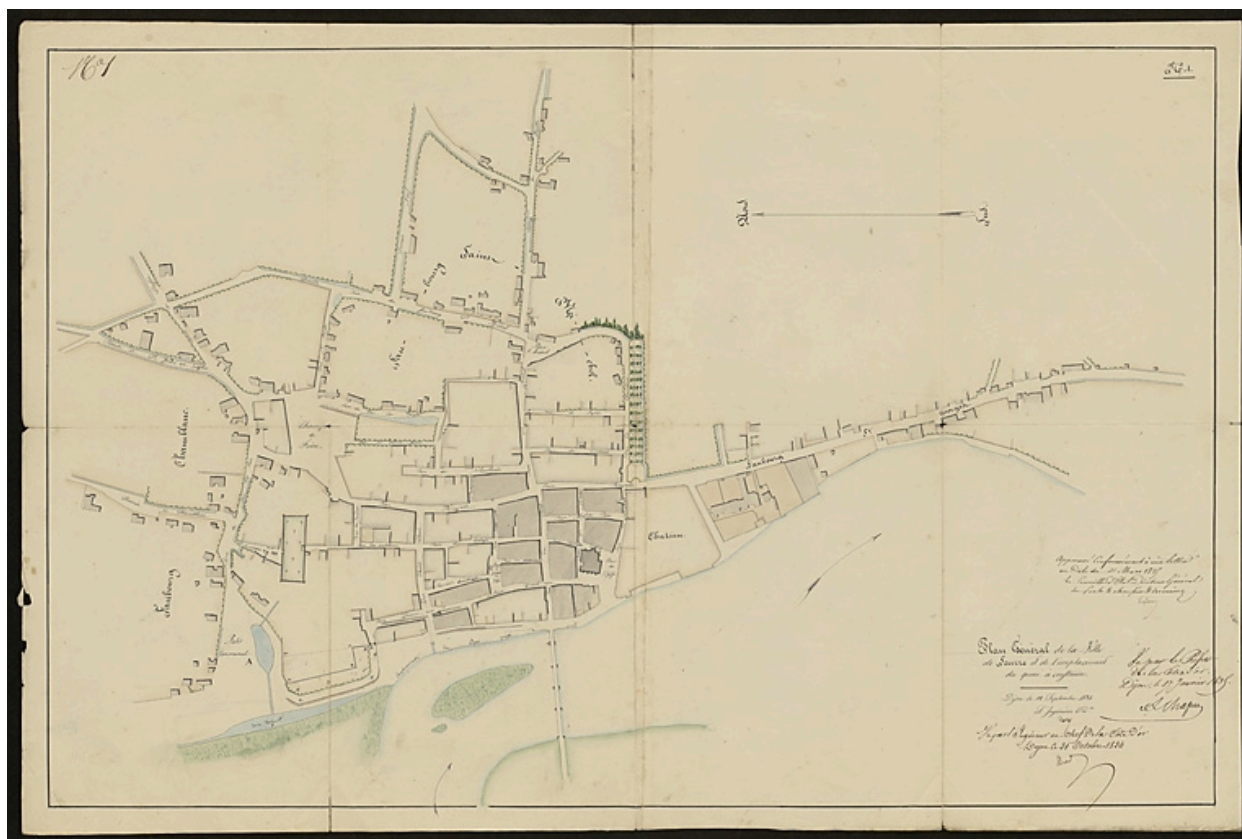
Les conséquences du passage de la Saône dans la commune de Seurre (IA21005689) Bourgogne, Côte-d'Or, Seurre

Les ports de la Saône navigable en Bourgogne-Franche-Comté (IA00141438)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Aurélie Lallement, Virginie Malherbe

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Plan général de la Ville de Seurre et de l'emplacement du quai à construire. 12 septembre 1834.

Référence du document reproduit :

- **Plan général de la Ville de Seurre et de l'emplacement du quai à construire. Dessin aquarellé, 12 septembre 1834.**

Plan général de la Ville de Seurre et de l'emplacement du quai à construire. Dessin aquarellé, 12 septembre 1834, 87 x 57,5 cm. Par Darcy, Henry (ingénieur). Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon. 12 S1 a 61.

Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon : 12 S1 a 61

IVR26\_20202100081NUC4A

Auteur de l'illustration : Petot Frédéric

Date de prise de vue : 2020

(c)CD21/F.PETOT/2020

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

**DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR.**

**PONTS ET CHAUSSÉES.**

**NAVIGATION DE LA SAONE.**

# ADJUDICATION

*Des Travaux à exécuter pour l'établissement d'un Quai et d'un Port d'embarquement sur la rive gauche de la Saône, en amont du pont de Seurre.*

Le 25 Seurre 1836, à midi, il sera procédé, par M. le Préfet de la Côte-d'Or, en conseil de Préfecture, dans une des salles de la Préfecture, à l'adjudication des Travaux précités, conformément à l'extrait chapitre de l'ordonnance royale du 10 mai 1829.

Ces Travaux sont détaillés à l'information ainsi qu'il suit, savoir :

Quantité	Prix au Cubicètre	Total
1000 m³	12	12000
500 m³	15	7500
200 m³	20	4000
100 m³	25	2500
50 m³	30	1500
25 m³	35	875
10 m³	40	400
5 m³	45	225
2 m³	50	100
1 m³	55	55
0,5 m³	60	30
0,2 m³	65	13
0,1 m³	70	7
0,05 m³	75	3,75
0,02 m³	80	1,6
0,01 m³	85	0,85
0,005 m³	90	0,45
0,002 m³	95	0,19
0,001 m³	100	0,10
<b>Total</b>		
		<b>82485</b>

Extrait de l'Ordonnance royale du 10 mai 1829.

**TITRE III.**

*Formes à suivre dans les Adjudications.*

Art. 1. Les adjudications relatives aux travaux dépendant de l'administration des Ponts et Chaussées auront lieu, à l'avenir, sur un seul concours et par voie de soumission scellée, et de préférence sur acte régulier, sur un modèle sans promesse préalable de cautionnement. Le candidat en fait acte au greffier, devant le Préfet, en présence de deux témoins, au moins, et de six autres personnes au plus, nommées par le Préfet, et qui, par le fait de leur présence, sont réputées autoriser le candidat à la soumission. L'acte de soumission sera remis au Préfet, en présence de deux témoins, au moins, et de six autres personnes au plus, nommées par le Préfet, et qui, par le fait de leur présence, sont réputées autoriser le candidat à la soumission. L'acte de soumission sera remis au Préfet, en présence de deux témoins, au moins, et de six autres personnes au plus, nommées par le Préfet, et qui, par le fait de leur présence, sont réputées autoriser le candidat à la soumission.

Art. 2. Le candidat doit faire connaître ses propositions, le jour même de l'adjudication, et il sera tenu de leur donner acte, sous peine de nullité. L'acte de soumission sera remis au Préfet, en présence de deux témoins, au moins, et de six autres personnes au plus, nommées par le Préfet, et qui, par le fait de leur présence, sont réputées autoriser le candidat à la soumission.

Art. 3. Le candidat doit faire connaître ses propositions, le jour même de l'adjudication, et il sera tenu de leur donner acte, sous peine de nullité. L'acte de soumission sera remis au Préfet, en présence de deux témoins, au moins, et de six autres personnes au plus, nommées par le Préfet, et qui, par le fait de leur présence, sont réputées autoriser le candidat à la soumission.

Art. 4. Le candidat doit faire connaître ses propositions, le jour même de l'adjudication, et il sera tenu de leur donner acte, sous peine de nullité. L'acte de soumission sera remis au Préfet, en présence de deux témoins, au moins, et de six autres personnes au plus, nommées par le Préfet, et qui, par le fait de leur présence, sont réputées autoriser le candidat à la soumission.

**CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES.**

1. L'adjudication des travaux sera faite sur un acte régulier, devant le Préfet, en présence de deux témoins, au moins, et de six autres personnes au plus, nommées par le Préfet, et qui, par le fait de leur présence, sont réputées autoriser le candidat à la soumission.

2. Le candidat doit faire connaître ses propositions, le jour même de l'adjudication, et il sera tenu de leur donner acte, sous peine de nullité. L'acte de soumission sera remis au Préfet, en présence de deux témoins, au moins, et de six autres personnes au plus, nommées par le Préfet, et qui, par le fait de leur présence, sont réputées autoriser le candidat à la soumission.

3. Le candidat doit faire connaître ses propositions, le jour même de l'adjudication, et il sera tenu de leur donner acte, sous peine de nullité. L'acte de soumission sera remis au Préfet, en présence de deux témoins, au moins, et de six autres personnes au plus, nommées par le Préfet, et qui, par le fait de leur présence, sont réputées autoriser le candidat à la soumission.

4. Le candidat doit faire connaître ses propositions, le jour même de l'adjudication, et il sera tenu de leur donner acte, sous peine de nullité. L'acte de soumission sera remis au Préfet, en présence de deux témoins, au moins, et de six autres personnes au plus, nommées par le Préfet, et qui, par le fait de leur présence, sont réputées autoriser le candidat à la soumission.

Affiche d'adjudication des travaux à exécuter pour l'établissement d'un quai et d'un port d'embarquement sur la rive gauche de la Saône, en amont du pont de Seurre. 27 janvier 1836.

Référence du document reproduit :

- **Affiche d'adjudication des travaux à exécuter pour l'établissement d'un quai et d'un port d'embarquement sur la rive gauche de la Saône, en amont du pont de Seurre. Affiche, 27 janvier 1836 ; 52,5 x 42 cm. Archives départementales de la Saône-et-Loire, Mâcon. 3 S 41.**  
 Affiche d'adjudication des travaux à exécuter pour l'établissement d'un quai et d'un port d'embarquement sur la rive gauche de la Saône, en amont du pont de Seurre. Affiche, 27 janvier 1836 ; 52,5 x 42 cm. Archives départementales de la Saône-et-Loire, Mâcon. 3 S 41.  
 Archives départementales de Saône-et-Loire, Mâcon : 3 S 41

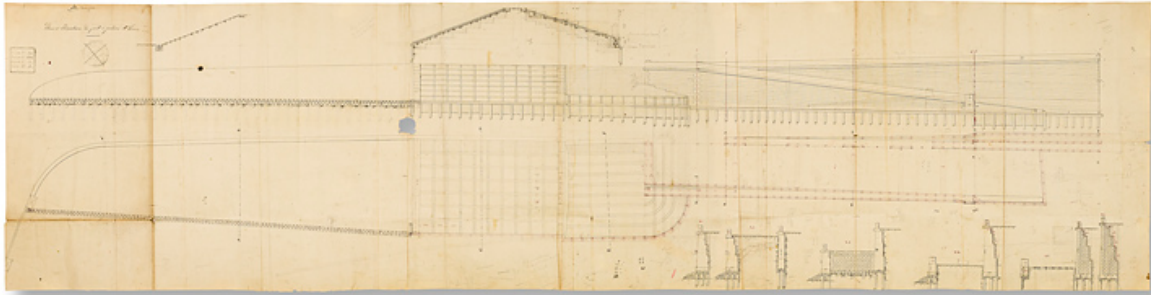
IVR26\_2020710005NUC4A

Auteur de l'illustration :

Date de prise de vue : 2020

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan et élévation du port à gradins de Seurre. Dessin sans date.

Référence du document reproduit :

- **Plan et élévation du port à gradins de Seurre. Dessin sans date, 41,5 x 164,5 cm. Archives départementales de la Saône-et-Loire, Mâcon. 3 S 41.**

Plan et élévation du port à gradins de Seurre. Dessin sans date, 41,5 x 164,5 cm. Archives départementales de la Saône-et-Loire, Mâcon. 3 S 41.

Archives départementales de Saône-et-Loire, Mâcon : 3 S 41

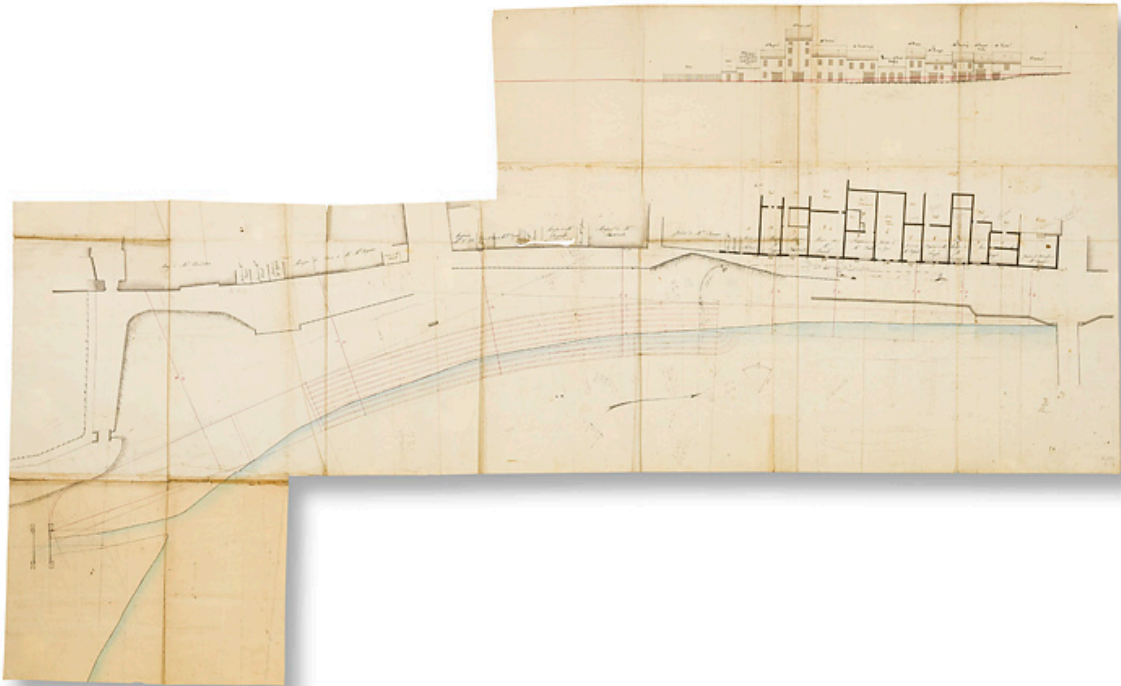
IVR26\_20207100006NUC4A

Auteur de l'illustration :

Date de prise de vue : 2020

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Traversée de Seurre. Dessin, sans date.

Référence du document reproduit :

- **Traversée de Seurre. Dessin, sans date, 147 x 62 cm. Archives départementales de la Saône-et-Loire, Mâcon. 3 S 41.**

Traversée de Seurre. Dessin, sans date, 147 x 62 cm. Archives départementales de la Saône-et-Loire, Mâcon. 3 S 41.

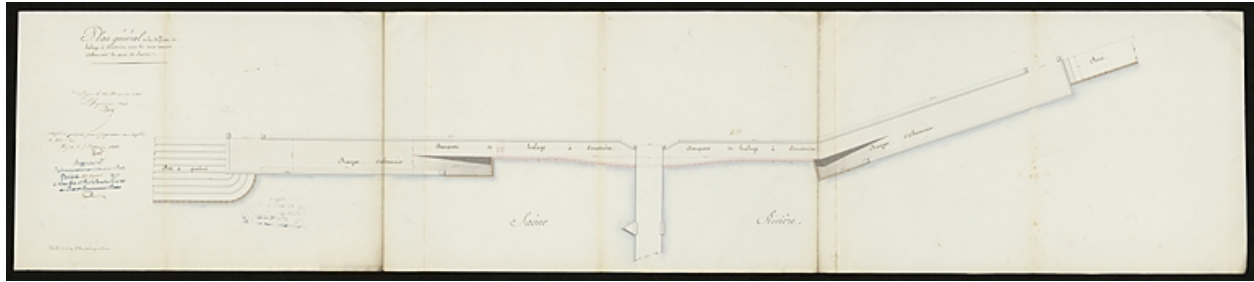
Archives départementales de Saône-et-Loire, Mâcon : 3 S 41

IVR26\_20207100011NUC4A

Auteur de l'illustration :

Date de prise de vue : 2020

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan général de la banquette de halage à construire entre les deux rampes d'abreuvoir du quai de Seurre. 25 novembre 1838.

Référence du document reproduit :

- **Plan général de la banquette de halage à construire entre les deux rampes d'abreuvoir du quai de Seurre. Dessin aquarellé, 25 novembre 1838**

Plan général de la banquette de halage à construire entre les deux rampes d'abreuvoir du quai de Seurre. Dessin aquarellé, 25 novembre 1838, 28 x 130 cm. Darcy, Henry (ingénieur). Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon. 12 S1 a 62.

Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon : 12 S1 a 62

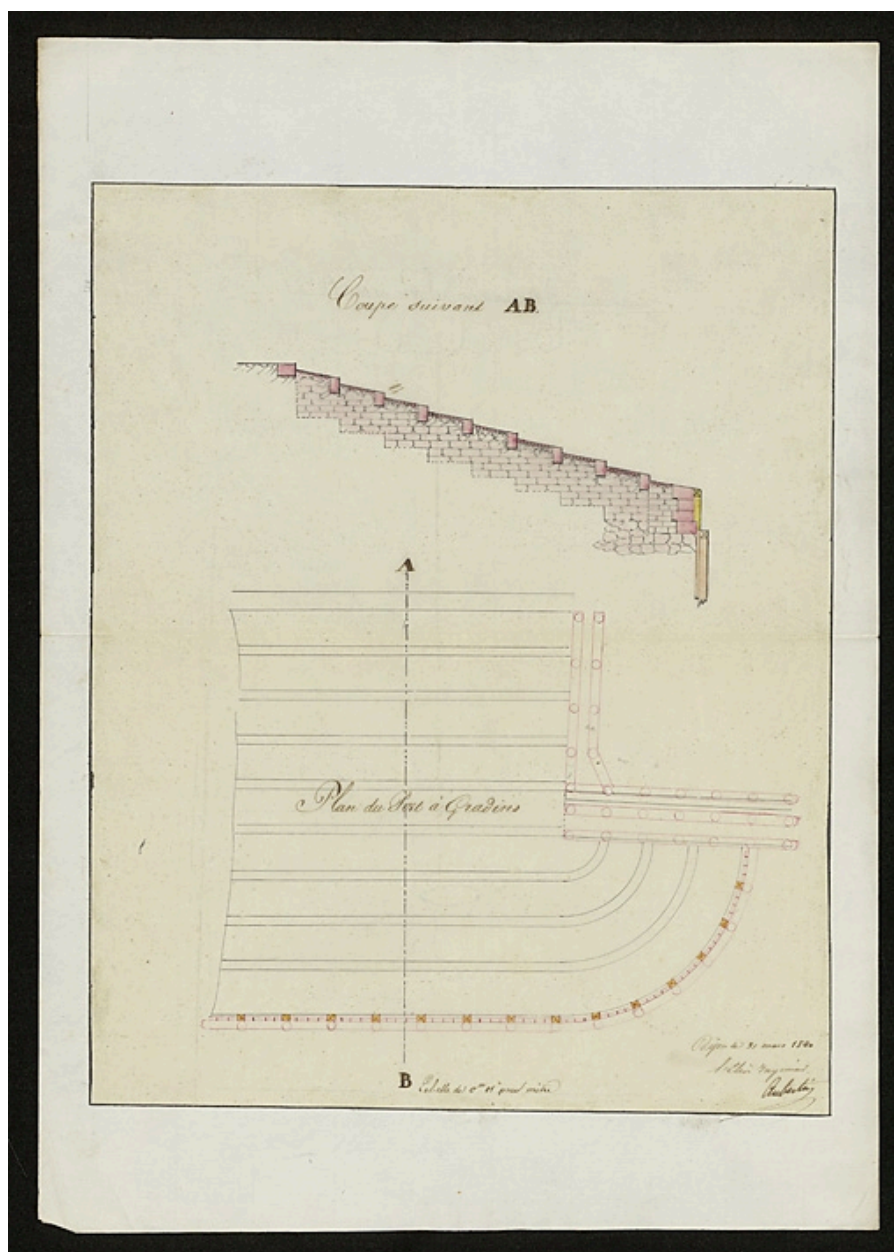
IVR26\_20202100082NUC4A

Auteur de l'illustration : Petot Frédéric

Date de prise de vue : 2020

(c)CD21/F.PETOT/2020

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan et coupe du port à gradins. 1840.

Référence du document reproduit :

- **Plan et coupe du port à gradins de Seurre. Dessin aquarellé sur calque, 31 mars 1840**  
Plan et coupe du port à gradins de Seurre. Dessin aquarellé sur calque, 31 mars 1840, 28 x 39,5 cm. Par Aubertin (élève ingénieur).  
Archives départementales de la Côte-d'Or, Dijon : 12 S1 a 61

IVR26\_20202100080NUC4A

Auteur de l'illustration : Petot Frédéric

Date de prise de vue : 2020

(c)CD21/F.PETOT/2020

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue rapprochée des quais à gradins avant leur restauration.

IVR26\_20172100258NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble des quais, rive gauche, en amont du pont routier.

IVR26\_20172100247NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble des quais à gradins, avant leur restauration.

IVR26\_20172100257NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rampe d'accès située juste en aval des quais à gradins.

IVR26\_20172100255NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Rampe d'accès située juste en aval des quais à gradins.

IVR26\_20172100256NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Vue de la Saône depuis la rampe d'accès.

IVR26\_20172100254NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble des quais après leur réaménagement.

IVR26\_20192100148NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



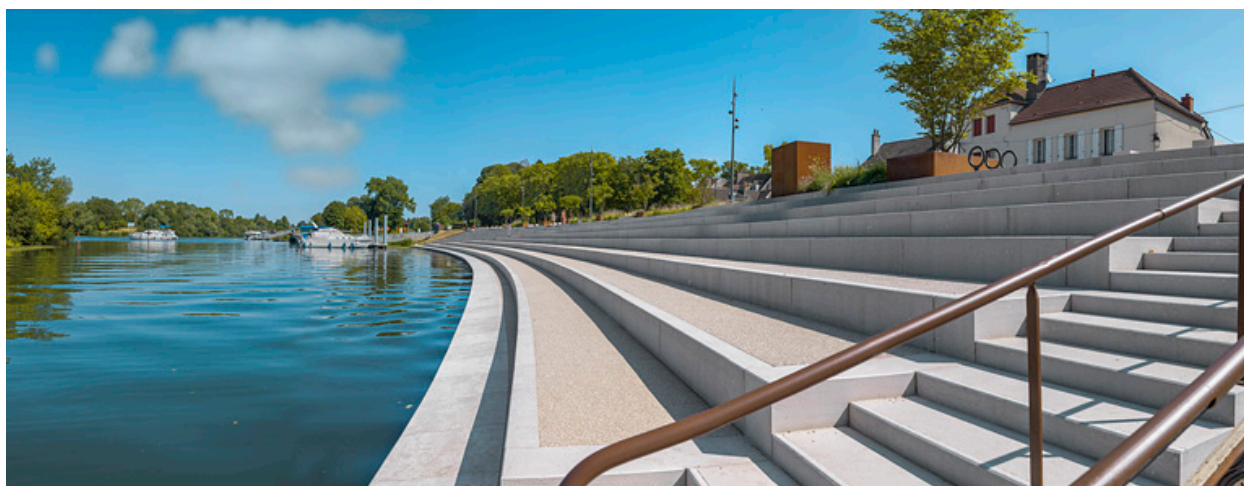
Vue d'ensemble des quais après leur réaménagement.

IVR26\_20192100147NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble des quais après leur réaménagement.

IVR26\_20192100146NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble des quais après leur réaménagement.

IVR26\_20192100145NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble d'amont des quais après leur réaménagement.

IVR26\_20192100149NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail des gradins des quais après leur réaménagement.

IVR26\_20192100150NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation